L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

VENDREDI, 7 SEPTEMBRE 1894.
NOUVELLE-ORLEANS.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble at bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. Meubles bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

ON demande une fillette, comme gardienne de bebé. No 40 rue St-Louis.
7 sept—

ON demande un cuisinier pour famille privée. Vingt-cinq dollars de gage par mois S'adresser à Madame R. H. Ward.—Thurster Coal Mine—Texas. 7 sept—3f.

ON demande.—Un jeune homme parlant le français et l'anglais pour une tenue de livres des plus simples, des plus faciles. Recommandations exigées. S'adresser P. O. Box 511 N. O. 28 août—

ON demande—Une gardienne d'enfant expérimentée, recommandations exigées. S'adresser au No 311 rue Deuxième.
28août—

A LOUER.

A PARTIR du 1er octobre 1894, les deux magasins à quatre étages, situés rue Royale, entre Bienville et Douane, présentement occupés par la "Derbes Auction Co. Ltd". S'adresser à Geo. Denègre, Denègre Building, au No 33 de la rue Carondelet. 26 août—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Joseph Dafoure vs Edward P. Lopez.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,982. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95 nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 18me jour de septembre 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 sept—6 12 18

Mme Veuve Julia Ebeling vs. M. et Mme Tassege.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 27,233—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 14 septembre 1894, à midi, rue Lopez, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Onze vaches, un cheval, deux wagons et un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux
WM. NELSON, Constable.
5 sept—5 11 14

Mlle J. A. Coste vs Joseph Richard.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 20,953—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt ancien numéro 95, nouveau numéro 429 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 12me jour de septembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
1er sept—1er 6 12

Jules Andrieu vs Eugénie Landry et son mari, V. T. Clements.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 20,881—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, ancien No 90, nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 21 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 253, borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Soniat. Le dit lot de terre commençant à une distance de soixante-deux pieds de l'encoignure des rues Chestnut et Dufossat et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre B sur un plan annexé à un acte d'Edgar Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894 et fait partie d'un lot de terre désigné par le numéro quinze (15) d'après un plan déposé dans le bureau de Sélim Magner, ancien notaire dans cette ville d'après le plan No 112.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de 26 billets, 25 desquels sont de $8.00 chacun et un de $10.00, tirés par le défendeur ici, payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à son propre ordre et par elle endossés et garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété ci-dessus mentionnée par acte de E. Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894, lesquels billets sont tous datés du 19 janvier 1894 et sont payables respectivement le premier septembre 1894 et le premier de chaque mois subséquent, le dernier billet de $10.00 échéant le 1er octobre 1896, et tous portant intérêt de 8 0/0 de date jusqu'à parfait paiement et la balance du prix d'adjudication comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17août—17 24 31—sept—7 14 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 17me jour d'août 1894, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Philomène Schutten versus Joseph M. Wegmann—No 43,363—Division C.

Sur motion de James B. Rosser, Jr, Esq., avocat de la plaignante, et sur la présentation de preuves valables de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 14 août 1894, et que la plaignante, Mme Philomène Schutten, ait jugement et recouvre du défendeur Joseph M. Wegmann, son mari, la somme de trois cent cinquante dollars, avec intérêt à partir du 25me jour de novembre 1890, jusqu'au paiement et décrétant que la communauté d'acquets et de gains existant actuellement entre eux soit et est par la présente, dissoute; le défendeur devant payer tous les frais du procès.
Jugement rendu le 17 août 1894.
Jugement signé le 23 août 1894.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
31 août—31—sept 4 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Thompson ou Tomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,288—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28août—28—sept 1 6

Succession de Dennis Ahern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 616—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis Ahern, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31aout—31 sept 4 9

Succession de Mme Euphrosie Durane, femme de J. M. Sahuqué.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,841—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. M. Sahuqué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 août—29—sept 4 7

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A.—Attendu que William Whitfield Post a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 août—29—sept. 4 7

Succession de Mme M. E. Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 43,156—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank M. Glein, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 août—29—sept 4 8

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre grandeur extra

—ET—

Quatre cottages doubles et deux simples

A CARROLLTON.

Bornés par les rues Washington, Short, Quatrième et Zimple.

A un îlet de l'avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles. Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs. Anna M. Dollinger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN. Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 30 août 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 38 B, d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant U. U. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 301 pieds de face à la rue Washington, 301 pieds de face à la rue Short, 275 de face pieds à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quatrième.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, approuvée par des billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour satisfaire l'intérêt des parties intéressées, garantis par lien et privilège de vendeur, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1894 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Deibel Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan est exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles jusqu'au 30 sept; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE ET EMPLACEMENT de Commerce, coin des rues Deuxième et Constance, et Résidence en Bois dans le fond, sur la rue Constance.
LE COTTAGE DOUBLE, SOLIDEMENT Construit, 173 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième, les plus belles portions du Quatrième District.

Succession de Daniel Secland et femme No 42,848.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 août 1894, et signé le 29 août 1894, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 52, borné par les rues Deuxième, Troisième, Laurel et Constance; le dit terrain est désigné par le numéro 12 d'après un certain plan dressé par Hugh Grant, voyer, daté du 30 mai 1843, et déposé au bureau de L. P. Kennedy pour référence, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Deuxième et Constance, et mesure vingt-six pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur de face à la rue Constance de cent onze pieds quatre pouces et quatre lignes, et vingt-huit pieds huit pouces et trois lignes dans le fond, tout en mesure américain.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Laurel et Constance, mesurant cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers, ou plus, ou tout, comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et au dessus du prix d'adjudication; dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, au dépens des acquéreurs. Plan exposé au Nos 72 et 74 rue St-Charles jusqu'au 30 septembre; après cette date au No 629 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre lots extra grands et cottages doubles à Carrollton.

Voisinage s'améliorant rapidement.

Succession de Henry Roan et femme et Thomas Roan.

No 43,256—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 642 rue Gravier—MERCREDI, 26 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 août 1894, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième District de cette ville, dans l'îlet No 102, borné par les rues Jackson, Upperline, Jeannette et Sixième, désignés par les numéros onze, douze, trente-quatre et trente-cinq. Les dits lots onze et douze mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds. Les lots numéros trente-quatre et trente-cinq mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 août—26—sept 2 9 16 23 26

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés à deux étages

Dans le Cinquième District,

No 15 rue Belleville, entre l'avenue Pélican et la rue Patterson.

A L'ENCAN.

Succession de Frank Müller.

No 43,389—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet (nouveau No 334)—MERCREDI, le 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés comme les lots Nos 8 et 9 de l'îlet No 245, lequel se trouve compris dans les avenues Patterson, Peter ou Pélican et les rues Vallette et Belleville, autrefois Chesnut, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 18 septembre 1846, déposé dans le bureau de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Le lot No 8 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut, par 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Le lot No 9 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut sur 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur, le tout d'après le plan sus mentionné.

Les améliorations sur lesdits lots de terre consistent de la bâtisse à deux étages connue comme le No 15 de la rue Belleville; elle est retirée de la rue et a une galerie sur le devant et sur le côté, corridor, neuf chambres, etc. Rapporte un loyer annuel de $216.

Conditions de la vente - Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix de l'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. H. Seymour, notaire.

ET LE MEME JOUR.

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse—Les meubles de maison et effets mobiliers de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour.

Conditions de la vente.—Comptant avant livraison.
1er sept—1 5 12 19 26—oct 3 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

AVANTAGEUSEMENT SITUÉS

Propriétés dans les Premier et Sixième Districts.

Mardi, 2 Oct.

Succession de William Pope.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,130.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 (nouveau No 723) rue de la Commune.—MARDI, le 2 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté le 24 août 1894, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph et Carondelet et l'avenue Howard (autrefois Promenade Triton ou rue Delord); lesdits lots sont désignés par les numéros trente-huit et trente-neuf, sur un plan dessiné par Richard Delafield, ingénieur civil, dans le mois de mars 1833, déposé dans le Bureau de C. R. Stringer, ancien notaire dans cette ville et mesurant chacun, mesure anglaise, 25 pieds de face sur la rue St-Joseph, 25 pieds de face sur l'avenue Howard (autrefois rue Delord) plus ou moins, sur la profondeur suivante, à savoir: Le lot No 38 a 64 pieds 8 pouces sur la ligne le séparant du lot No 37 et 54 pieds 9 pouces sur la ligne le séparant du lot No 39 et le lot No 39 a 54 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 38 et 44 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 40. Étant la même propriété qui a été acquise au nom d'Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par achat de William Haffin, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le 9 janvier 1882, enregistré en le bureau de transferts de cette ville, dans le livre 116, folio 101. Les améliorations consistent en un petit dépôt de glace rue St-Joseph et d'une boutique de cordonnier sur l'avenue Howard.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades (autrefois Philippa), Gravier, Perdido et Remparts, le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds sur le côté le plus près de la rue Gravier, et quatre-vingt-quinze pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido et vingt-cinq pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond; le tout plus ou moins. Étant la même propriété qui a été acquise sous le nom de Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par acquisition de William F. Goldthwaite, par acte passé pardevant J. V. Charpentier, notaire, le 12 avril 1887, enregistré dans le bureau de transferts, dans le livre 124, folio 668. Les améliorations consistent d'une bâtisse d'un corps de logis à trois étages en briques avec 2 chambres et corridor aux premier et second étages et de 3 chambres et corridor au troisième étage; aussi, une bâtisse en briques à deux étages dans la cour avec 2 chambres à chaque étage, cour briquetée, gaz, citerne, lieux d'aisance, etc., connues par les nouveaux numéros municipaux 319 et 321 rue Dryades.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Carondelet, Poydras et Baronne, et étant l'îlet No 350. Ledit lot mesure, au pied anglais, soixante pieds sept pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne près la rue Baronne et vingt-sept pieds neuf pouces sur la ligne près la rue Carondelet, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Laurel et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Samuel Luermare et dans le fond par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon. Étant la même propriété qui a été acquise au nom d'Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 9 juillet 1890, enregistré au bureau de transferts en cette ville dans le livre 136, folio 68.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages avec corridor au centre, deux chambres au rez-de-chaussée et trois chambres dans l'étage supérieur; aussi une bâtisse en briques à deux étages dans la cour, avec deux chambres au rez de chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, waterworks, cuve, lieux d'aisance, cour pavée Schillinger, gaz, etc., connue par le numéro municipal 825 rue Lafayette.

4° Une certaine portion ou lot de terre, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Walnut, Oliver, Ferdinand et la ligne de la propriété Foucher, désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. A. Bienvenu, notaire, le 6 janvier 1873. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, quarante sept pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de quatre-vingt-dix sept pieds, étant bornée sur un côté vers la rue Oliver par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à C. Parent, et par le côté le plus près de la rue Ferdinand par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Rosenain, et dans le fond par la propriété L. F. Foucher. Étant la même propriété qui a été acquise au nom d'Elizabeth Howes, veuve de son premier mariage de Thomas Rogers, veuve de son second mariage de Herman Murray et alors épouse de William Pope, par achat de James C. Galbey, par acte passé pardevant John J. Ward, notaire en cette ville, le 17 juillet 1891, enregistrée au bureau de transferts, dans le livre 139 folio 102.

Conditions—Comptant à l'adjudication. Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 août—29—sep 4 11 18 25—oct 2

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Spéculateurs

Quatorze Splendides Lots de Terre

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

Dans l'îlet borné par les rues Canal, Murat, Alexandre et l'avenue Cleveland.

Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur bureau 54 rue Carondelet—MERCREDI, 12 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 6 août 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatorze certains lots de terre dans l'îlet No 802, borné par les rues Canal, Cleveland, Murat et Alexander, dans le Premier District de cette ville; étant les lots Nos 13 à 26, inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 13 mesure 106 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Alexander, 167 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14, et 198 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une angle sur le côté après la rue du Canal, formant une pointe dans le fond et commence à une distance de 32 pieds 11 pouces et 4 lignes de la rue du Canal. Les lots Nos 14 à 16 inclusivement se touchant et mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4 lignes de face sur la rue Alexandre, sur une profondeur de 119 pieds, 4 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Les lots du No 17 au No 20 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 5 lignes de face sur la rue Alexandre sur une profondeur de 119 pieds 4 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, le lot No 20 formant l'encoignure des rues Alexandre et Cleveland. Le lot No 21 commence à une distance de 119 pieds 4 pouces et 7 lignes de la rue Alexandre et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cleveland sur une profondeur de 190 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 22 mesure 28 pieds 4 pouces de face sur la rue Cleveland, 180 pieds sur la ligne de côté le séparant du lot No 21 et 177 pieds 10 pouces et 5 lignes de la ligne le séparant du lot No 23 et 20 pieds dans le fond le séparant du lot No 13, et 8 pieds 5 pouces sur la ligne formant l'angle après la rue du Canal. Le lot No 23 mesure 28 pieds 4 pouces de face sur l'avenue Cleveland, 177 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté, après le lot No 22, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes, sur la ligne de côté la plus près de la rue Murat, et 33 pieds 6 pouces sur une ligne formant l'angle dans le fond. Les lots Nos 24 et 25 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Murat, par 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 24 forme l'encoignure des rues Murat et Cleveland. Le lot No 26 mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Murat, 110 pieds sur la ligne de côté après le lot 25, 129 pieds 8 pouces sur une ligne angulaire sur le côté près de la rue Canal, et 100 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 23. Le tout d'après un plan dressé par Chas. G. De L'Isle, voyer, daté du 30 juillet 1894, dont la copie est maintenant enregistrée dans le dossier de la susdite succession. Ces lots de terre sont situés dans une localité s'améliorant rapidement, n'étant qu'à une très petite distance de la rue du Canal, où passent maintenant les chars électriques et plusieurs charmantes résidences sont maintenant en voie de construction et se trouvent faisant face au Southern Athletic Park.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un an de crédit, la partie à crédit garanti par privilège et lien du vendeur sur la propriété, portant sept pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent comptant du prix au moment de l'adjudication et assumera le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant A. G. Lapise, notaire.
12 sept—12 19 26—sept 2 9 12

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris,
Figaro,
Gil Blas,
Intransigeant,
Lanterne,
Petit Journal,
Petit Parisien,
Leurs supl'ents.
France Mode,
Mode Nationale,
P. Echo d Mode.
Bon Journal,
Caricature,
Eclipse,
Jnal. Amusant,
Jal. des Voyages
Monde Comique
P. Jnal. p. rire,
Scien. I'trée, etc.

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julie Douglas, Epouse de Lawson Murray.

No 43,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 155, nouveau No 723 rue de la Commune.—MARDI, 25 septembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé le 22 août 1894, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues Chartres, Delaronde, Forstall et Lizardi; le dit lot est désigné par le No 12 de l'îlet 4 et forme l'encoignure des rues Chartres et Lizardi et mesure 28 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 111 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 13 et 111 pieds 10 pouces 3 lignes de face et de profondeur sur la rue Lizardi.

Termes et conditions. Une moitié ou plus comptant, et la balance à un an, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec billets garantis par privilège de vendeur. Les améliorations devant être assurées pour couvrir le montant des billets et la police transférée; 10 pour cent d'honoraires d'avocat et la vente sans estimation en cas de procès pour enforcer la collection des billets et toutes les autres réclamations usuelles; l'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
24 août—24 28—sept 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 408

Rue Bienville, entre Galvez et Miro.

Joli Cottage retiré de la rue

Coin des rues Douane et Miro,

Presque neuf, à deux corps de logis.

MARDI, 11 SEPT. 1894

Succession de Mme Anna Maria Rahders.

No 43,137.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 (nouveau No 723) rue de la Commune—MARDI, 11 sept. 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Honorable F. D. King juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 3 août 1894, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Miro et Galvez, désigné par le lot No 2, dans l'îlet No 22, sur un plan dressé par Allen d'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de feu Pierre C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, d'après un acte daté du 10 octobre 1853. Le dit lot mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds, entre lignes parallèles. Acquis par la dite Mme Rahders de la succession de Christian Rahders le 3 août 1891, par acte passé pardevant Frédérick Adolph notaire.

Les améliorations consistent d'un joli cottage retiré de la rue, connu par le numéro municipal 408 rue Bienville, ayant 5 chambres, galeries de côté et de derrière, cuves, etc.

2° Un certain morceau ou portion ou lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Galvez, Bienville et Miro, désigné par le lot A, d'après un plan ou certificat de voyer fait par Geo. H. Grandjean, voyer, en date du 18 mai 1893. La dite portion de terre formant l'encoignure des rues Miro et Douane et mesurant 34 pieds 8 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 108 pieds et face à la rue Miro, entre lignes parallèles, conformément avec le dit plan. Acquis par la dite Mme Rahders des héritiers de John J. Hennings, le 22 juillet 1893, par acte pardevant John J. Ward, notaire.

Les améliorations consistent en une résidence presque neuve à deux corps de logis ayant six chambres, dépendances, cuves, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, à un et deux ans ou un an de crédit, le tout au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété et devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et la propriété devra être assurée et la police transférée, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication les taxes de 1894 et payera 10 pour cent comptant au moment de son adjudication. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 août—8 14 21 28—sept 4 11

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliséé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18. Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochablave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborn.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steam, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District,

Rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, la rue à l'arrière étant Bienville.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, désigné par la lettre B, sur un plan d'Arthur DeArmas, voyer et ingénieur civil, en date de mars 1880, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourgogne, Remparts et Bienville, et mesurant conformément au dit plan trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera de son enchère au comptant tous les frais et charges de l'affaire et de la vente, incluant les taxes, s'il y en a, et huit 75/100 dollars frais de greffier et la prime d'assurance, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, sur la somme totale de dix-sept cent cinquante dollars et huit pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893, ensemble avec $4 50 frais de copie de l'acte et copie de lettres, et la somme de cinq cent quatre-vingt-trois 33 1/3/100 dollars, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893 jusqu'à paiement final, étant le montant d'un billet passé dû, et ledit acquéreur aura à assumer les deux billets pour le même montant et portant le même intérêt, échéant respectivement à un et deux ans, à partir du 2 mars 1893, et le reste de l'adjudication aussi au comptant, où si la propriété est vendue pour un montant insuffisant pour couvrir tous lesdits billets, avec intérêt, honoraires d'avocat, frais, taxes, primes d'assurance, etc., alors que l'assumation sera au pro rata du montant de son enchère.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 août 23 30—sept 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et améliorée du Sixième District.

Leopard Naef versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,447—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite—

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Webster, Constance, Magazine et l'avenue Henry Clay, et connu comme îlet No 26 de Burtheville, à savoir:

Premièrement—Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 13 et 14 et une grande par le des lots Nos 11 et 12 du dit îlet, comme il est désigné sur un plan de Burtheville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 23 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: les lots Nos 13 et 14 se touchent et mesurent chaque trente un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster, sur une profondeur de cent dix pieds, ledit lot No 13 forme l'encoignure des rues Webster et Constance et les lots Nos 11 et 12 se touchent et se trouvent immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurent ensemble cinquante-neuf pieds, onze pouces quatre lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces et une ligne se tendant dans le fond à la ligne qui le divise des lots No 16 et 17 dudit îlet, toutes les mesures et autres d'après un plan dressé par John Klein et al à John Henry, passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 2 septembre 1887 sur le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par les lignes rouges.

Secondement—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 sur le susdit plan; lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente-et-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Troisièmement—Deux certains lots de terre désignés par les Nos 20 et 21 sur le susdit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le lot No 21 formant l'encoignure des rues Webster et Magazine.

Quatrièmement—Un certain lot de terre mesurant vingt trois pieds, six pouces six lignes de face à la rue Magazine, (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Magazine et Webster,) vingt-six pieds neuf pouces et une ligne, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds, onze pouces et cinq lignes plus ou moins, de profondeur sur la ligne la plus rapprochée et parallèle à la rue Webster et à une distance de cent dix pieds de la rue Webster et le même mesurement sur le prolongement de la ligne, parallèle à l'avenue Henry Clay. Laquelle portion de terre-dessus décrite a été acquise par John Henry de la manière suivante, à savoir—

Les propriétés premièrement et deuxièmement décrites par acte de Charles G. Rembisch, par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 21me jour d'août A. D. 1889—titres enregistrés au bureau de transfert en cette ville, dans le livre 134, folio 49, et les propriétés troisièmement et quatrièmement ci dessus décrites, par achat de Richard H. Hooper, par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28me jour de février et le 28me jour de mars, A. D. 1892; titres enregistrés au bureau de transfert en cette ville, dans le livre 141, folio 554.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 25

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Chantier de Bois de Construction bien établi de Seiler.

Chevaux, Wagons, Buggy, Charrettes, Harnais.

Meubles de Maison et de Bureau, Comptes Ouverts et divers.

Succession de Nicholas J. Seiler, Jr.

No 42,992—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs encanteur—JEUDI, 13 septembre 1894, à 11 heures A. M., au local rue Front entre Jena et Cadiz, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 août 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Tout et en particulier le contenu du chantier de bois de construction, chevaux, wagons, buggy, harnais, meubles de maison et de bureau, comptes ouverts et divers, le tout d'après inventaire fait par Ernest Commagère, notaire, et ici enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
2 sept—2 au 5 9 jusqu'à date

WARNER'S SAFE KIDNEY & LIVER CURE

Autrefois remède du Dr Craig pour les reins.
Préparation végétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.
Certificat de 1er ordre à l'appui.
Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.
Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver Cure.

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.
H. H. WARNER & CO., Propriétaires, Rochester, N. Y.
Demandes les brochures et certificats.
Agent pour la vente en gros à la N-Orléans
I. L. LYONS.
1janv-1an-M.I.S.-vén

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS.
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif.

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne de valeur,

Dans le Premier District, rapportant $1,420 par an.

Connue par, le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 152 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout splendidement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant au rez-de-chaussée corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., au premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant platebande avec fleurs, allée pavée, etc.

No 152 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor salon, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée; et 4 chambres à coucher au premier étage, gaz dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr., versus Mme Amanda Amélia Von Kewenter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 43,330 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, St-Charles, Calliope et Prytanée, lequel dit lot est désigné par la lettre A, sur un plan ou croquis fait par C. G. Del'Isle, voyer, en date du 15 août 1894, déposé au bureau du Shérif Civil de cette paroisse; conformément audit croquis, ledit lot mesure cinquante-huit pieds quatre pouces de face à la rue Prytanie, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles et face à la rue Calliope et est composé de portions de façades des lots numéros dix et onze sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. Hermann, ancien notaire en cette ville, le 11 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot sont connues par le No 1 rue Prytanée.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus, le dit lot est désigné par la lettre "B" sur le plan ou croquis de Del'Isle, ci-dessus référé, et mesurant, conformément, trente cinq pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes égales et parallèles touchant au dit lot "A" dans le fond et est composé des portions du fond des dits lots numéros dix et onze sur le plan ou esquisse annexé à un acte passé pardevant L. Herman, ancien notaire en cette ville le 11 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot portent le No 152 rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de propriétés améliorées de valeur du Deuxième district.

Connues comme le No 79 Promenade Carondelet et No 230 rue St-Pierre,

—ET—

No 232 rue St-Pierre.

People's Homestead Association vs Vincent Lauro et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,627—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement qui en dépendent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 182, et borné par les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, lesdits lots de terre sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par L. Surgi, ingénieur civil, daté le 28 février 1849 et déposé dans le bureau du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. Les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro trois mesure vingt quatre pieds cinq lignes et demie de face à la Promenade Carondelet vingt trois pieds onze pouces et six lignes de face dans le fond soixante deux pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, le lot numéro quatre mesure vingt trois pieds onze pouces de face à la rue St-Pierre sur soixante pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. "Le tout mesure américaine"

Les bâtisses sur le lot numéro trois ayant le numéro municipal 79 Promenade Carondelet et celles sur le lot numéro quatre ayant le numéro municipal 230 rue St-Pierre.

2° Un autre certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite. Le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan de L. Surgi, voyer, ci-dessus référé, et mesurant conformément vingt-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de soixante pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Les bâtisses sur le dit lot ayant le numéro municipal 232 rue St-Pierre.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
23 août—23 30—6 13 20 25 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur connue comme la Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey vs. Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,401. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les lots suivants, morceau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent, incluant tous les droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peuvent être fait ou augmentation qui peut se faire par le fleuve Mississippi sur ladite propriété ci après décrite:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, aussi toutes les machines, appareils, outils, ustensiles, et fonds de toute description maintenant sur le dit local, excepté la réservation ci-après faite, situé dans le Troisième district de cette ville, borné par le fleuve Mississipi, les rues Grands Hommes, maintenant Dauphine, et les rues projetées, désignées comme les rues Adams et Charbonnet, mesurant deux cent vingt un pieds cinq pouces et deux lignes de face au Chemin Public par dix-huit cent dix-neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur ladite rue Charbonnet à partir du Chemin Public à la rue Grands Hommes et dix-huit cent soixante-onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur ladite rue Adams, aussi à partir du dit Chemin Public à la rue Grands Hommes et deux cent seize pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond et face à ladite rue Grands Hommes; toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins. Ensemble avec toute la batture et accroissement en face de ladite propriété et débarcadère et autres améliorations qui s'y trouvent, le tout conformément à un plan de C. A. De Armas, daté voyer général, en date du 6me jour de février 1862, et déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire en cette ville. Excepté la voie du chemin de fer par laquelle la connection est faite avec le chemin de fer du Shell Beach mais incluant la nouvelle balance sur la voie qui se trouve sur ledit terrain avec ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—6 13 18 sept

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District sur l'avenue Napoléon.

Henry Lochte & Co versus Peter Bachler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,175.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 454 borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Baronne, anciennement Bacchus, et Dryades désignés comme lots dix, sept, huit, neuf et dix se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot dix forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Dryades, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en date du 11 mars 1892 dans une vente de John T. Michel à Peter Bachler.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ... CHARTRES ...

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY," son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour ceux des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender ces règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis en préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture ont été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR,
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio ...
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
13 ... 20

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1894.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

JEANNE D'ARC DANS L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors deconcours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth.

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned.

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to-wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco, to buy, sell, lease, sublease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50 000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognised unless said stock is transferred on the books of the Corporation by the owner or his duly authorised agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal, to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds, to name and appoint such managers and other officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation; said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT
GEO. A. HENDERSON,
W. W. WALLIS,
MAURICE P. WOULFE,
FRANKLIN P. MARCY,
JAMES J. WOULFE, Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio
New Orleans, Seventh May, 1894.
{SEAL} (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited" and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.

New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE, Notary Public.
13 mai—

L'Abeille d...
VENDREDI, ...
CHEM...
ILLINOI...
SOUTH...
Chemin de...
LE FRA...
THE NE...
Panta...